



## Succession dun parent decede et dune enfant

-----  
Par cricri60

bonjour nous avons heriter de mon frere qui n avais ni femme ni enfants.aussi ma maman veuve aussi ma maman etais sous tutuelle chez ma soeur elle avais aezimer .elle est decedee la nous avons rv au notaire fin juin .pouvez vous me dire ses comptes ont ete bloque ou se trouve la succession de mon frere sur ses comptes . et etant sous tutelle elle avais 1800 par mois en autre se qu elle avais a payer ou se trouve cet argent sur ces comptes ou sur un compte d l etat merci cdt.nous avons demandez la tutelle que ma soeur a eu nous avons accepter mais l heritage que maman a eu de mon frere ou est til sur ses cb ou des comptes de l etat

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

De quoi était composé le patrimoine de votre frère ? Y avait-il des biens immobiliers ? Ou alors il n'y avait que du mobilier et de l'argent sur des comptes bancaires ou livrets ?

Est-ce que la succession de votre frère a été traitée et partagée entre les héritiers ? Est-ce que vous, vous avez perçu quelque chose ?

Normalement, votre mère a hérité d'un quart des biens de votre frère, et vous et votre s?ur avez hérité du reste moitié-moitié.

Si votre mère a reçu un quart des liquidités, cet argent est devenu le sien, et elle pouvait le dépenser (ou son tuteur pouvait le dépenser pour le compte de votre mère).

Cet argent hérité n'avait pas à être géré sur un compte séparé, en tant qu'héritage de votre frère. Il ne se trouve donc nulle part, si ce n'est soit dépensé, soit mélangé avec l'argent de votre mère, sur ses comptes.

Et bien sûr, désormais, vous héritez de votre mère avec votre s?ur.